

Les économistes en général se perdent dans un fouillis de mots sans arriver à des conclusions sensées. Un économiste m'a dit que les complexités du bill étaient pour eux un objet de frustration et, cela va sans dire, le bill est une monstruosité insurmontable pour le contribuable moyen. La situation est entièrement fautive. La bureaucratie excessive est inintelligible pour le Canadien moyen qui ne comprend plus les formules de déclaration fiscale. Il doit se les faire expliquer et dans bien des cas il signe un chèque en blanc. S'il n'a pas les moyens de recourir à un comptable, il est en difficulté et il s'expose aux amendes.

Le gouvernement s'est vanté de hausser les exemptions et de libérer 750,000 contribuables de l'impôt. A en juger depuis le point de départ en 1948, on ne rend même pas justice à ces personnes. Pour suivre les événements, en toute équité, il aurait fallu que les exemptions soient plus élevées. Par exemple, le pouvoir d'achat du dollar de 1961 n'est plus maintenant que de 74c. et celui du dollar de 1948 ne valait que 75c. en 1961, dévaluation de près de 50 p. 100. L'exemption apporte un petit soulagement bien tardif qu'annulera entièrement l'inflation d'ici un an ou deux. Les citoyens à revenus faibles ou moyens seront en moins bonne posture qu'avant du fait de l'imposition impitoyable pratiquée par le gouvernement.

Entre autres problèmes mal résolus, il y a l'impôt sur les cotisations d'assurance-maladie que prévoit la nouvelle réforme. Le gouvernement se propose d'imposer les cotisations d'assurance-maladie payées par l'employeur. Trois provinces seront touchées par cette disposition, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. En Ontario, cela atteindra des millions de dollars. Que compte-t-on faire, comment se propose-t-on de traiter cette question? Nous trouverons-nous dans une autre embrouillamini fiscale? Il y a, en outre, le problème agricole et j'ai en main un article de M. Knox qui a paru dans «Farm and Country». Il se lit comme suit:

Il faut maintenant se demander s'il tient suffisamment compte de la nature spéciale de l'agriculture, s'il assure aux cultivateurs un traitement équitable, par comparaison avec d'autres catégories de contribuables...

Les petits actionnaires tirent un revenu de leurs investissements. Ils bénéficieraient des nouveaux dégrèvements pour dividendes.

Le salarié perçoit sa récompense économique sous forme de gains. Son fardeau fiscal sera ou le même ou plus léger qu'auparavant...

Bien sûr, divers contribuables devront payer de nouveaux impôts variés sur leurs gains, leurs entreprises, leurs épargnes et leurs investissements. Mais le cultivateur est celui qui doit mettre tous ses œufs dans le même panier... et celui qui devra affronter de plein fouet la taxe sur les gains en capitaux...

Une fois les calculs achevés, les présumés avantages fiscaux se révèlent en majeure partie inexistantes et, quand on tient compte de l'inflation (et de la taxe sur l'inflation), on constate que ce n'est pas le gain en capital mais le cultivateur que M. Benson coupe en deux!

Le cultivateur qui réalise le même gain économique que le salarié, mais partiellement sous forme de revenu et partiellement sous forme d'accroissement de la valeur en capital de sa terre, peut se trouver en plus mauvaise posture.

Et cela pour deux raisons principales. Premièrement, l'accumulation «cachée» de capitaux que réalise le cultivateur chaque année ne bénéficie pas pleinement des exemptions fiscales annuelles sur le revenu des particuliers. Deuxièmement, l'inflation croque un bon morceau du gain en capital différé du cultivateur tandis qu'il ne fait que gruger le revenu du salarié.

Le cultivateur doit donc se contenter d'un standard de vie bien inférieur à celui d'un non-agriculteur qui touche un généreux revenu. Et, en fin de compte, ses héritiers reçoivent une succession non liquide et une énorme facture pour l'impôt sur les gains de capital lors du décès (ainsi pour les impôts provinciaux sur les successions.

Certains ont dit qu'en réduisant l'impôt de moitié, le régime fiscal révisé de M. Benson a sauvé la vie du cultivateur.

• (9.00 p.m.)

En examinant les choses de plus près, cela pourrait être une nouvelle forme de brimade financière qui resserrerait encore le nœud coulant.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention, monsieur l'Orateur. C'est la question des coopératives de crédit. Habituellement, une coopérative de crédit est un petit organisme établi dans une petite localité. Son objectif principal est de desservir les gens de cet endroit. Des personnes peuvent avoir quelques épargnes et elles les placent à la coopérative de crédit. D'autres ayant besoin d'un peu d'argent, l'empruntent à la caisse à un taux d'intérêt modéré. Maintenant, le gouvernement au moyen de ce nouveau bill de réforme fiscale s'attaque à ces petits organismes qui ont joué un si grand rôle et protégeant les citoyens des petites localités de l'emprise des grandes institutions financières. Ce sont des entreprises locales, sans but lucratif, dont les frais sont peu élevés ou nuls. Elles visent uniquement à rendre service à la collectivité. Il ne faut pas les toucher.

Si nous sommes sincères, lorsque nous regardons en arrière, je crois que la plupart d'entre nous doivent reconnaître en toute conscience que ces trois dernières années ont été les témoins de la mauvaise gestion et de l'échec du gouvernement dans le domaine de l'économie. Au début de cette année, le ministre des Finances a proclamé que la plus mauvaise période de chômage était terminée; depuis lors, le taux de chômage s'est accru et les derniers chiffres publiés il y a quelques jours à peine indiquent une augmentation en août de .2 p. 100, au moment où nous aurions pu nous attendre à une diminution.

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est le roi Canut à l'inverse.

**M. Rynard:** Oui, et ils ne peuvent blâmer la surtaxe américaine de ces résultats. Les dépenses d'alimentation et de logement se sont élevées de 1 p. 100 en août, ce qui représente un taux annuel de 10 p. 100. Et je crois malheureusement que nous n'avons pas passé le pire. Je me demande ce qui va arriver lorsque des pays tels que le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et Formose, dont nous importons les marchandises, réévalueront leur monnaie pour faire face à la surtaxe américaine. Le résultat, c'est que nous devons payer plus cher pour les marchandises que nous importons de ces pays.

Je me demande aussi ce qui va se passer pour le prix de revient des produits manufacturés du Canada, ce prix de revient va s'élever à cause du prix plus élevé de la main-d'œuvre, rendu nécessaire par l'accroissement des impôts, sans aucune amélioration parallèle de la production. Nous voyons s'accroître l'ingérence gouvernementale comme dans la nouvelle loi sur la concurrence. Il faudra hausser les impôts pour faire face à l'augmentation des dépenses sociales et des coûts d'assurance-chômage. Et pourtant, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) a admis l'autre jour à l'audience d'un comité que le monde des affaires ne cherchait pas à investir dans l'industrie de main-d'œuvre.

La grande majorité des économistes réclament depuis longtemps des réductions d'impôt. Le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de les entendre. Tout comme Ulysse, il fait la sourde oreille. Il n'a pas assez d'argent pour faire face aux dépenses de chômage et d'assistance sociale qui s'accroissent sans cesse. Cela fait trois ans que le premier ministre est au pouvoir. Durant tout ce temps,